

Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



**RAPPORT DE GESTION DE L'APAHF
ANNEE 2019**



SOMMAIRE

Page de garde	1
Sommaire	2
Rapport moral	3
Rapport d'activité	7
Rapport financier	18
Projet associatif 2020	23

RAPPORT MORAL

Préserver les valeurs et les atouts fondamentaux de l'association, tant sur les plans financier, organisationnel que stratégique, reste encore et toujours une priorité de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'APAHF.

En outre, je saisis l'opportunité de la rédaction de ce Rapport moral 2019 afin de focaliser mon propos sur deux points particuliers : la lente érosion des adhésions et la reconnaissance toujours plus importante du rôle et de l'action de l'APAHF par nos différents interlocuteurs.

La baisse des adhésions se poursuit en 2019.

L'APAHF a en effet perdu trois adhérents en 2019 (286) par rapport à 2018 (289). Notre devoir est encore et toujours celui de répondre à celles et ceux qui nous sollicitent, sans obligation d'adhésion préalable. L'association y tient depuis toujours et c'est ce qui lui vaut d'être encore aujourd'hui reconnue d'intérêt général. J'y suis particulièrement attaché au même titre que mes prédécesseurs et nous maintiendrons cette vocation universelle tant elle me semble essentielle à la légitimité de notre action.

J'appelle néanmoins à une prise de conscience collective. Certes, cette baisse est limitée et nous comptons toujours plus d'adhérents aujourd'hui qu'il y a cinq ans mais ne nous laissons pas abuser par une approche purement statistique des choses. Privilégions plutôt celle philosophique et sociétale. Cette dernière explique sans nul doute davantage le paradoxe actuel.

Paradoxe car nous répondons chaque année à davantage de sollicitations que l'année précédente et que j'ai souhaité instaurer en 2019, un système de « personnes référentes » parmi nos Administrateurs, qui puissent plus rapidement se saisir de vos demandes dans des domaines variés (retraite, questions familiales, concours et examens, aménagements de postes ou mutations...). Paradoxe parce que nous mettons à disposition de nos adhérents, des outils d'information et de communication désormais performants et rénovés. Ces « vecteurs » sont indispensables à la cohésion d'une communauté de valeurs comme la nôtre et au bon et large essaimage de ces valeurs fondamentales (cf. le site internet et la revue de l'association). Paradoxe également car la cotisation annuelle demeure à 30 € depuis 2014 et qu'elle peut d'ores et déjà être réglée par virement sur simple demande d'un RIB de l'association. Nous acceptons même et c'est bien naturel, que la cotisation puisse être acquittée en trois fois. Paradoxe enfin, parce que nous n'avons de cesse (et votre bien dévoué peut en

témoigner) de sensibiliser chaque fois que l'occasion nous est donnée et d'agir aux côtés de notre Ministère de tutelle, en faveur tant des agents en situation de handicap que des parents d'enfants en situation de handicap. Cette reconnaissance avérée sur laquelle je reviendrai, témoigne bien de l'utilité de notre belle association, en tant qu'acteur reconnu et respecté de la politique publique du handicap.

Malgré les mesures correctrices que j'ai mises en œuvre dès 2019 avec le soutien unanime des membres du Conseil d'Administration (plusieurs rappels à cotisation par an dont un par SMS, ciblant chaque année près de 200 adhérents potentiels et ceci dans le strict respect de la législation en vigueur relativement à la protection des données personnelles, responsabilisation et mobilisation de l'ensemble des Administrateurs et Délégués départementaux quant à leurs propres adhérents, anticipation de l'appel à cotisation 2020...), la lente érosion évoquée se poursuit.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce léger recul. Trop de personnes au sein des Ministères Economiques et Financiers pensent encore à tort qu'il convient d'être en situation de handicap pour adhérer à l'APAHF. Certains estiment toujours, à tort là-encore, que l'adhésion à l'APAHF ne leur rapporte rien, ne leur sert à rien. Il est vrai que cette adhésion ne vous ouvre pas droit à une prestation touristique ou culturelle comme beaucoup d'associations du Ministère, amies et fidèles soutien de l'APAHF. Mais l'essentiel n'est-il pas ailleurs ? N'est-ce pas dans « cet ailleurs » que réside la spécificité de notre association ? L'incendie de Notre Dame le 15 avril 2019 notamment, montre bien si besoin était, que la générosité des Français en général et de nos sympathisants en particulier, ne peut être mise en doute. Il est cependant indéniable que la multiplication des sollicitations ainsi que les conséquences de la crise économique peuvent expliquer la diminution du nombre de nos adhérents.

Enfin, tout le monde s'accordera pour dire que notre association n'a pas pour vocation première de susciter des adhésions. Elle ne doit jamais dévier de son but principal : soutenir aider et accompagner parmi les plus fragiles de notre Société. Toutefois, les adhésions sont bien souvent parmi les indicateurs visibles permettant de mesurer l'impact de notre association, en termes d'image et de force de notre message auprès de nos nombreux interlocuteurs. Une association sans adhérents n'existe plus !

Sachons méditer collectivement les propos qui précèdent en gardant bien à l'esprit que des raisons de se réjouir et de rester optimiste ont également jalonné l'année écoulée.

2019, année de la confirmation de notre reconnaissance effective.

Notre reconnaissance effective. La reconquête en toute chose est toujours un travail de longue haleine qui demande patience et diplomatie. Travail stratégique également, dont nous pouvons être fiers collectivement et mesurer désormais très concrètement les effets positifs auprès de l'ensemble de nos interlocuteurs et partenaires. Des marges de progression certes demeurent afin de combler le déficit de notoriété dont a longtemps souffert l'association mais nous avons incontestablement franchi un palier en 2019, sur la bonne voie pour ancrer durablement l'APAHF dans le paysage associatif national.

En juillet 2019, la signature de notre nouvelle Convention triennale d'objectifs et de moyens a été à mon sens la véritable matérialisation de notre reconnaissance par notre principal interlocuteur : le Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers. Cette Convention stipule désormais noir sur blanc que l'APAHF **doit systématiquement être associée aux actions menées par le Ministère dans le domaine du handicap.**

Bien entendu et fort heureusement, les collaborations existaient avant cette date entre notre Ministère et l'APAHF. Elles étaient d'ailleurs fructueuses comme lors de ma participation en tant qu'intervenant, à la Conférence relative à l'accessibilité du numérique, en janvier 2019 dans le cadre de BERCY NUM'. De même, la Mission Handicap du Ministère associait l'APAHF à l'élaboration du module en ligne de sensibilisation au handicap pour les agents et les managers dès fin 2018 et dès mars 2019 pour la préparation de la journée « Santé et Handicap » du 8 octobre 2019, qui rencontra d'ailleurs un immense succès.

Que dire encore de l'entrée de l'APAHF au sein du Groupe de Travail Ministériel Handicap (GTM Handicap), validé à l'unanimité, tant par l'Administration que par nos collègues de l'ensemble des Organisations syndicales ? Participation aux travaux de ce GTM qui vient s'ajouter à celle d'ores et déjà effective, aux GT directionnels sur le handicap, comme cela est le cas à la DGFIP par exemple. Que dire également du succès incontestable et incontesté, de notre traditionnelle Journée d'étude qui en 2019 traitait d'un sujet d'actualité essentiel : « **Travail, emploi et formation professionnelle des personnes en situation de handicap** » ? Succès souligné par notre Ministère, tant pour la pertinence du sujet que pour la très grande qualité de nos intervenants. Que dire en outre, de l'énergie déployée par l'APAHF et qui est désormais plus que jamais « communicative » ? Le site internet de plus en plus plébiscité, la revue **L'APAHF EN ACTION**, l'article dans **l'Essentiel** ou bien encore l'entrevue vidéo réalisée dans le cadre des 30 ans de Bercy, sont autant d'illustrations de ce regain de notoriété de l'APAHF, amplement mérité. Que dire enfin de notre

reconnaissance à l'extérieur même des frontières de notre Ministère, tant au sein du Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH), du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées au sein de la Fonction Publique (FIPHFP) que du Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH) ?

Ces nombreux motifs de satisfaction, je tiens à les partager avec chacune et chacun d'entre vous qui œuvrez à la réussite de notre projet. Bravo à toutes et tous !

Finalement, soyons collectivement rassurés par les avancées et réussites de l'APAHF en 2019, puisque conformément à l'esprit de ses fondateurs, l'essentiel est préservé : **la solidarité.**



Le présent Rapport moral a été validé à l'unanimité des votants, lors de l'Assemblée Générale dématérialisée dont les résultats ont été arrêtés au 7 septembre 2020.

RAPPORT D'ACTIVITE

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises en 2019, les 4 avril, 13 juin et 11 octobre. En outre, les 3 avril et 11 octobre, des réunions du Bureau ainsi que des Groupes de travail relatifs à la **sensibilisation dans les écoles** et à l'**organisation de la Journée d'étude 2019** ont été organisés.

Les accompagnements APAHF :

L'association s'est à nouveau mobilisée pour vous durant toute l'année 2019.

Nature de l'aide	Recrutements concours / carrière / mutations / télétravail	Fiscalité / allocations / aide financière / Aménagements	Retraite	Questions familiales / Aidants	MDPH / RQTH / Accessibilité	Discrimination	Divers
Secteur public MEF	24	16	9	66	18	10	125
Secteur public hors MEF	7			2		2	9
Secteur privé	2	2		2			8

Soit 302 demandes répertoriées et traitées en 2019 (+12,7% par rapport à 2018). Sur ces 302 demandes (100%), 88,7% émanent de fonctionnaires actifs ou retraités issus des Ministères de l'Économie et des Finances. 6,6% des demandes sont recensées « dans le secteur public hors MEF » et 4,7% sont relatives à des sollicitations issues du secteur privé. Par ailleurs, la proportion des demandes concernant les agents en situation de handicap et les parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap est en 2019, respectivement de 61% et 39%. L'instauration de référents thématiques parmi les Administrateurs et Délégués de l'association permet en outre désormais de répondre plus rapidement encore, aux diverses sollicitations.

L'APAHF tient depuis toujours à préserver sa vocation universelle en portant les préoccupations des agents et des parents d'enfants en situation de handicap, tant au sein du Ministère qu'en dehors. Il apparaît également essentiel de préciser que notre association met un point d'honneur à assurer le suivi des personnes qui nous sollicitent : suivi des adhérents âgés à leur domicile ou en maison de retraite, suivi des

agents, des enfants ou des adultes en difficulté... .

Les adhésions à l'APAHF :

Avec 286 adhérents¹ à jour de leur cotisation (30€) au 31 décembre 2019, l'APAHF perd cette année encore 3 adhérents nets (puisque de nouveaux adhérents ont heureusement rejoint l'association dans le même temps) par rapport à 2018.

L'APAHF n'a jamais fait de l'adhésion un préalable et conservera cette philosophie altruiste. **Il convient toutefois de préciser à nouveau que l'association se bat aussi pour ses adhérents et qu'en période de restrictions budgétaires, les adhésions représentent un soutien précieux irremplaçable.**

Les partenaires de l'APAHF en 2019 :

Afin de vous apporter un soutien effectif et constant dans la prise en charge et la résolution de vos difficultés, l'APAHF a cette année encore pu à nouveau compter sur l'appui sans faille du **Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers (SGMEF)**, des Directions Générales du Ministère et sur le précieux concours des conseillers mutualistes, des assistantes sociales, des correspondants handicap locaux, des organisations syndicales et des associations partenaires de l'APAHF.

- Le Ministère et son Secrétariat Général :

L'association s'est d'abord attachée cette année encore à scrupuleusement respecter ses engagements à l'égard du Secrétariat Général afin de garantir au mieux les marges de manœuvre de l'association. Ainsi, notre Convention de partenariat 2019-2021 a-t-elle été signée le 31 juillet 2019, **sans réduction supplémentaire de notre subvention et sans aucun gel de crédits**. Ce renouvellement démontre indéniablement la confiance que le SGMEF place à nouveau en l'APAHF et en son action.

L'association a en outre été à nouveau invitée aux cérémonies des Vœux, tant à celle des Ministres (le 7 janvier 2019) qu'à celle de Madame la Secrétaire Générale (le 24 janvier). Marques de courtoisie républicaine qu'il convient de saluer ici, cette année encore, comme le témoignage irréfutable du soutien de notre Ministère de tutelle.

¹ Ce chiffre prend exclusivement en compte les personnes qui se sont acquittées d'une cotisation en 2019. A celui-ci doit s'ajouter le nombre de donateurs, bienfaiteurs et partenaires (également membres de l'APAHF) qui sans pour autant verser une cotisation annuelle, soutiennent financièrement l'association.

Par ailleurs, du 14 au 18 janvier 2019 se tenait à Bercy, les journées **BERCY NUM'** comprenant un cycle de conférences qui permettait d'évoquer les grands enjeux du numérique dans les Ministères, l'action publique et finalement au sein de la Société toute entière. Dans ce cadre, le 17 janvier, Sébastien HUMBERT a été invité par M. Christophe LANDOUR (Sous-Directeur RH au SGMEF et Référent ministériel Handicap), à intervenir lors de la conférence intitulée « L'accessibilité numérique pour toutes et tous ». Aux côtés d'autres intervenants tels que le Secrétariat Général du Comité Interministériel au Handicap (SGCIH), notre Président a rappelé, statistiques et illustrations à l'appui, que nombre de nos applications métiers et RH demeuraient encore insuffisamment accessibles. Notamment mais pas uniquement, pour nos collègues mal et non-voyants.

De plus, le 19 avril 2019, Sébastien HUMBERT a reçu au Siège de l'association, Madame Marielle SCHOTT de la Délégation à la Diversité. L'occasion pour eux de voir dans quelle mesure il est envisageable de développer notre collaboration.

Le 21 mai 2019, l'APAHF, aux côtés de l'**Institut de Gestion Publique et de Développement Economique (IGPDE)**, de la **Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP)** et de la Mission Handicap de notre Ministère de tutelle, a également pu mettre la touche finale au module **ACCOLADE**. Ce module de sensibilisation en ligne est destiné aux agents et aux managers qui accueillent des collègues en situation de handicap dans les services. De la réunion de lancement (en décembre 2018) et jusqu'au terme du processus de mise en œuvre, l'APAHF a étroitement été associée à cette démarche innovante. Un grand merci notamment à nos deux adhérents ayant accepté de voir leurs témoignages intégrés au module.

En outre, le 8 octobre 2019, la première édition de la **Journée Handicap, Santé et Prévention** se déroulait à Bercy. Organisée par la Mission Handicap avec le concours du Service Communication du Ministère, de très nombreux acteurs de la politique sociale des Ministères Économiques et Financiers ont pris part à cette belle journée : Mutuelles, Action Sociale, Médecine de prévention, Délégation à la diversité... Bien entendu, en sa qualité d'acteur incontournable, reconnu et respecté, de l'une des thématiques de la journée (le handicap), l'APAHF a pris toute sa place lors de cette manifestation. Beaucoup de personnes sont passées au stand tenu par Moumtaze GOULAMHOUSSEN (Déléguée du 93), Cécile COURSET (Administratrice et Déléguée du 97), Sabine TITAUD et Sébastien HUMBERT (Cf. photo de la page de garde). Donnant d'ailleurs lieu à de nombreux et instructifs échanges. Merci à Guillaume DUMAS, Martine SUTRA et Pascal POIX pour leur fructueuse et constructive

collaboration et pour leur rôle central dans le succès de cette belle action.

Le 24 octobre dernier, Sébastien HUMBERT a été interviewé dans le cadre de la commémoration des 30 ans de Bercy. Il a semblé parfaitement naturel à l'artisan de cette entrevue, de donner la parole à notre association, tant l'histoire de Bercy a de points communs avec celle de l'APAHF. Signe de reconnaissance supplémentaire de l'association comme l'un des acteurs qui comptent au sein de notre Ministère, cette vidéo offre également « un indéniable plus de notoriété » à l'APAHF.

Nos vifs remerciements au Service Communication de Bercy et en particulier à Christophe AUDURAUD-CLEMENT et Florian SUARD pour leur gentillesse et leur disponibilité.

Le 20 novembre 2019, Sabine TITAUD, Dany LEMOINE, Thierry PREVOSTEL et Sébastien HUMBERT ont été reçus par M. Christophe LANDOUR et Madame Valérie GEORGEAULT (Cheffe du Bureau Transformations RH au sein du SGMEF). L'occasion pour eux d'évoquer notamment le caractère obsolète de certaines notes de service relatives aux agents parents d'enfants en situation de handicap et portant en particulier sur les jours « autorisation d'absence pour enfants en situation de handicap ». L'occasion pour l'APAHF également, de proposer son aide au Secrétariat Général afin d'actualiser ces notes de manière concertée.

Enfin, après accord unanime des Organisations syndicales et du Secrétariat Général, notre association a fait son retour à la table du Groupe de travail Ministériel (GTM) relatif au Handicap. Cette instance paritaire indispensable à la bonne conduite de la politique du handicap au sein de notre Ministère a également des déclinaisons directionnelles auxquelles l'APAHF participe. Sébastien HUMBERT a donc pris part au premier GTM Handicap organisé en 2019, le 27 novembre dernier.

Merci à l'ensemble des Organisations syndicales et à M. Brice CANTIN (Chef du Service des Ressources Humaines) pour leur soutien en la matière.

- Les différentes Directions du Ministère :

Cette année, toutes les Directions du Ministère ont activement collaboré avec nous pour œuvrer tant en faveur des agents en situation de handicap que des parents d'enfants en situation de handicap.

Comme chaque année, nous sommes en outre particulièrement fiers de souligner que nous entretenons d'excellentes relations avec la **Direction Générale des Finances Publiques** (DGFIP), qui rappelons-le, finance la mise à disposition des Président(e)s de l'APAHF et accorde l'essentiel des autorisations d'absence, puisque 80 % de nos

Administrateurs et Délégués sont issus de ses rangs.

Le 27 février 2019, M. Gaël GRIMARD, Chef du Bureau RH2C à la DGFIP, a reçu Sabine TITAUD et Sébastien HUMBERT afin d'évoquer ensemble quelques problématiques générales en lien avec le handicap ainsi qu'une série de situations individuelles difficiles. A cette occasion, M. GRIMARD a confirmé que l'APAHF participerait à nouveau aux Groupes de Travail handicap à la DGFIP, les organisations syndicales ayant unanimement accepté le retour de notre association au sein d'une instance de concertation importante pour les agents en situation de handicap.

Le 16 mai 2019, Sébastien HUMBERT a également pris part au Groupe de Travail Handicap à la DGFIP.

- Les Organisations Syndicales :

Tous les syndicats attachent une grande importance aux enjeux qui préoccupent notre association et qui s'articulent autour du handicap. Parce que les organisations syndicales ont une longue et solide expérience quant à la défense des intérêts professionnels des agents et parce que l'APAHF a une expertise effective irremplaçable dans le domaine du handicap, cette année encore notre collaboration a été fructueuse.

Ainsi, le 1^{er} février 2019, Thierry PREVOSTEL et Sébastien HUMBERT ont rencontré Philippe GRASSET (Secrétaire Général FO Finances). Beaucoup de sujets ont été abordés sans tabou, tant au profit des agents en situation de handicap qu'au bénéfice des parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap. Cette entrevue inaugure une série de rendez-vous à prévoir avec les Organisations Syndicales nationales.

De plus, à l'invitation de la Confédération Force Ouvrière, notre Président a pu participer à la passionnante Journée « Travail et Handicap » organisée le 19 novembre dernier à Paris. **Un grand merci** à Philippe GRASSET et à Françoise GAUCHET pour cette aimable invitation et pour leur disponibilité.

- Les Mutuelles :

Chaque année, notre Rapport de gestion met un point d'honneur à répéter qu'elles comptent elles aussi parmi les incontournables partenaires de l'APAHF. 2019 ne fait pas exception à la règle.

En outre, au cours du premier semestre 2019 et sur tout le territoire, de nombreux Administrateurs et Délégués ont à nouveau participé aux Assemblées Départementales (ADA) de la **Mutuelle Générale Économie Finances et Industrie**

(MGEFI) / Mutuelle d'Action Sociale des Finances Publiques (MASFIP).

Derrière un stand ou en tribune, la MGEFI et la MASFIP ont à nouveau offert à l'APAHF un surcroît de visibilité très précieux afin de promouvoir son action.

La 20^{ème} Assemblée Générale de la MGEFI a eu lieu cette année, les 19 et 20 juin 2019 à Beaune en Bourgogne-Franche-Comté. C'est dans une atmosphère chaleureuse que notre Président a à nouveau été convié à prendre part à l'événement.

Par ailleurs, c'est à la grandiose Cité de la Mer de Cherbourg que Sébastien HUMBERT s'est rendu le 11 septembre dernier afin de participer à l'Assemblée Générale de nos amis de la MASFIP.

Partant, ces temps forts de la vie de nos Mutuelles ont été de beaux moments de partage et de générosité.

Un grand merci en général à tous les acteurs ayant contribué à la réussite de ces manifestations. Plus particulièrement, côté Mutuelles, merci aussi à Dominique COMBE (Présidente de la MASFIP) et Serge BRICHET (Président de la MGEFI). Côté APAHF, merci à Dominique CHOPPIN (Administrateur et Délégué du 21) pour sa participation active à l'Assemblée Générale de la MGEFI, en sa qualité de « local de l'étape ».

- Les autres partenariats :

Nous vous l'indiquions dans le Rapport de gestion 2018, dans la foulée de la réception de M. Jean-Michel MARLAUD par Sébastien HUMBERT, l'APAHF a assisté l'été dernier, ravie, à la naissance de sa petite sœur du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) : l'association **HANDIPLOMATIE**.

Une première rencontre informelle entre Lise TALBOT BARRE (Présidente de HANDIPLOMATIE) et Sébastien HUMBERT a d'abord eu lieu afin d'évoquer nos motifs communs de mobilisation. Puis, le 20 novembre 2019, l'APAHF a été conviée à l'inauguration officielle de l'association sous les ors du Quai d'Orsay. A cette occasion, Sabine TITAUD, Dany LEMOINE, Thierry PREVOSTEL et Sébastien HUMBERT ont revu avec grande joie, le jeune et talentueux humoriste en situation de handicap qui avait pris part à notre Journée d'étude 2018 : Geoffrey BUGNOT, invité lui aussi.

Le 31 juillet 2019, Sébastien HUMBERT et Éric VARET ont par ailleurs reconduit la Convention de partenariat qui lie l'APAHF à **EASY MOUV'** (entreprise de création de voyages adaptés à tous types de handicap. Parce qu'EASY MOUV' demeure une entreprise du secteur marchand malgré sa vocation profondément sociale, les termes de la Convention 2019-2021 ont néanmoins changé. Désormais EASY MOUV' ne

versera plus une somme forfaitaire annuelle de sponsoring (300 €) mais les frais de dossier (30 €) pour chaque voyage commandé par l'un(e) de nos adhérent(e)s. Dans le prolongement de cette philosophie « gagnant / gagnant », le client adhérent à l'APAHF bénéficie également d'une réduction sur le prix de son voyage. Ce partenariat repensé est ainsi plus équilibré et davantage conforme à nos valeurs communes.

Les actions marquantes de 2019:

- Notre participation au *Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH)* :

Nous avons poursuivi en 2019 notre engagement aux côtés du GFPH dont l'APAHF est membre, notamment pour promouvoir le concept « d'accessibilité universelle » en tant que facteur essentiel d'une Société véritablement inclusive ainsi que celui d'émulation par les pairs (ou pairémulation).

L'APAHF continue en 2019 à siéger au sein de la Commission emploi du **Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)**. Depuis 2017, Sébastien HUMBERT, Secrétaire Général du GFPH, y représente le Groupement. Ce positionnement stratégique de notre association lui offre assurément une assise nationale supplémentaire. L'an prochain, en 2020, le CNCPH sera intégralement renouvelé.

- Notre rencontre avec les élus et les administrations :

Le jeudi 10 janvier 2019, Sabine TITAUD, Dany LEMOINE et Sébastien HUMBERT ont été longuement reçus par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) afin d'évoquer les diverses problématiques en lien avec le handicap et qui concernent les agents en situation de handicap issus des trois Fonctions publiques. La DGAFP a notamment souhaité connaître la position, l'appréciation et les propositions de notre association quant à la généralisation du télétravail dans l'Administration.

Nos trois Administrateurs ont en outre été auditionnés au Palais du Luxembourg, par Madame DI FOLCO et M. MARIE, le 23 janvier 2019. Ces deux Sénateurs ont été chargés de rédiger un rapport d'information sur le handicap dans la Fonction publique (n° 520 du 22 mai 2019). L'APAHF a été invitée à préalablement compléter un questionnaire avant que de pouvoir s'exprimer en audience aux côtés de l'ADAPT et de l'UNAPEI.

Retour au Palais Bourbon en ce 20 novembre 2019 où notre trio rejoint par Thierry PREVOSTEL, a rencontré en début d'après-midi, la Députée Caroline JANVIER (LaREM, 2^{ème} circonscription du Loiret). Fréquemment sollicitée pour la qualité de son

expertise dans le domaine du handicap, nous avons profité de notre rencontre pour présenter l'APAHF et son action et interpeller notamment l'élue de la Nation sur les réticences associatives quant à la structuration à terme d'une véritable « filière de l'occasion » pour les fauteuils roulants.

Merci à Madame la Députée JANVIER et à son Assistante parlementaire, pour leur écoute, leur enthousiasme et leur disponibilité.

Parce ce que le temps de nos élus est souvent compté, chacune de ces rencontres était cadrée. Elles portaient toutes sur des problématiques générales ou spécifiques en lien avec le handicap et pour lesquelles, la recherche de solutions relève du champ de compétences de tel Ministre ou tel élu.

Par son action au sein de la sphère politico-administrative, l'APAHF entend bien continuer à se positionner comme l'un des acteurs importants de la politique publique du handicap, notamment au sein de la Fonction publique, tant pour défendre les intérêts des agents en situation de handicap que pour défendre ceux des fonctionnaires, parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap.

- Notre participation aux 100 ans du Club Sportif du Ministère des Finances (CSMF) :

Le 6 juin dernier, le Cross de Bercy s'est déroulé dans une atmosphère toujours aussi festive. Pourtant, le millésime 2019 avait une saveur toute particulière. En effet, la vénérable institution organisatrice de cette manifestation au sein de notre Ministère, soufflait à cette occasion, ses 100 bougies.

Afin de prendre part à la fête, notre belle association, partenaire financier du Cross cette année encore, a dépêché une délégation digne de l'événement. Trois adhérents ont ainsi accepté de courir sous nos couleurs : Mélissa MANCO (94), Alain VIRY et Olivier POURRAT (63). Sabine TITAUD, Sylvie COSTES et Thierry PREVOSTEL étaient là pour les encourager. Félicitations et merci à nos valeureux sportifs !

- Notre Assemblée Générale le 13 juin 2019 :

Dans une atmosphère toujours aussi chaleureuse, notre Assemblée Générale s'est tenue cette année encore dans une configuration mixte alliant dialogue et votes statutaires. Lieu d'échange incontournable avec les Administrateurs et Délégués départementaux, l'AG 2019 a également permis de faire un bilan positif de l'année écoulée, tant sur le plan institutionnel que politique, financier que budgétaire.

Le Président tient à remercier ici le Trésorier (Thierry PREVOSTEL), son adjointe (Sylvie COSTES), le Cabinet d'expertise comptable, le Commissaire aux Comptes ainsi

qu'Isabelle JOFFRE pour la régularité et la très grande qualité de leur travail tout au long de 2019. C'est cette rigueur constante dans l'action qui nous permet d'afficher cette année encore des résultats dont nous pouvons collectivement être fiers.

- Notre journée nationale d'étude du 10 octobre 2019 qui avait pour thème «**Travail, emploi et formation professionnelle des personnes en situation de handicap** »

La thématique de notre journée d'étude 2019 est revenue à des considérations davantage pragmatiques que philosophiques mais également à des préoccupations proprement essentielles à la bonne intégration des personnes en situation de handicap dans une Société véritablement inclusive.

Des participants toujours plus nombreux d'année en année, de prestigieux invités nous offrant des analyses d'une formidable acuité et de grande qualité, un modérateur toujours autant investi dans sa mission, une belle dose « de terrain » et une pincée de convivialité ont cette année encore constitué le parfait cocktail du succès.

Comme indiqué en 2018, la Journée d'étude 2019 a en outre été le théâtre du tirage de notre traditionnelle tombola. Félicitations aux heureux gagnants et un grand merci à nos généreux sponsors : l'**EPAF Vacances** qui nous a offert non pas un mais deux séjours, l'**ATSCAF**, l'**ODOD** et la **BFM** avec son partenaire, la **Société Générale**.

L'**APAHF** tient par ailleurs à renouveler ses remerciements appuyés à l'ensemble de ses prestigieux invités et en particulier Madame Emmanuelle **FONTAINE-DOMEIZEL** (Députée de la 2^{ème} circonscription des Alpes-de-Haute-Provence et Référente handicap de l'Assemblée Nationale), Madame Cécile **LOMBARD** (Sous-Directrice Compétences et Parcours professionnels à la DGAFP et représentante de Monsieur le Ministre Olivier **DUSSOPT**), François **GHESQUIERE** et Charles **DREUX** (nos Parrains lors de cette si belle journée).

Enfin, comme chaque année, il convient de remercier tous les acteurs parties prenantes à l'organisation de cette manifestation et notamment les Administrateurs membres du Bureau, Marc **TAMISIER** et ses techniciens, Guy **ESNAULT** ainsi que le personnel de l'**ESAT Le Colibri** (pour la réalisation parfaite du buffet servi lors du déjeuner).

- L'intervention de l'APAHF en région :

L'une des incontestables forces de l'**APAHF** réside depuis toujours dans le dynamisme de son maillage territorial. C'est l'**effet réseau**.

Comme chaque année, nous sommes d'abord impliqués dans l'aide, le soutien et l'écoute

aux agents en situation de handicap et aux parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap, notamment et lorsque cela s'avère nécessaire, en leur rendant visite. Nous sommes également intervenus devant les nouvelles promotions de stagiaires afin de les sensibiliser aux questions relatives au handicap. Nous nous sommes ainsi rendus à l'ENFIP de Toulouse (Sébastien HUMBERT le 23 mai 2019), à Noisiel (Christine DUPUY et Sébastien HUMBERT le 6 septembre 2019), à Noisy-le-Grand (Christine DUPUY et Philippe PERRICHON les 2 et 3 octobre 2019), à Lyon (Sébastien HUMBERT le 3 octobre 2019) mais également à Clermont-Ferrand. Nous avons en outre participé à l'accueil des nouveaux agents organisé à partir de la rentrée de septembre 2019 par toutes les Directions locales.

Le jeudi 21 mars 2019, Jean-Georges MERMET (Délégué du 19) a représenté l'association lors de la Journée portes ouvertes au Village vacances « Les Rivières » à Allasac (Village Séjour Accompagné).

Le 17 avril dernier, Sabine TITAUD et Sébastien HUMBERT ont rendu comme chaque année, visite à la doyenne de nos adhérents et membre d'honneur de l'APAHF : Danièle VANSTEENBERGHE. Désormais en Maison de retraite en Île-de-France, Danièle a été très touchée et ravie de cette visite. L'occasion pour cette infatigable militante de poser nombre de questions sur les actions de notre belle association, à nos deux Administrateurs.

Le 16 mai, une opération nationale d'envergure européenne était conjointement menée par le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées et le Comité Interministériel au Handicap : **le Duoday**. Cette journée offrait la possibilité à une personne en situation de handicap de découvrir le quotidien professionnel de personnes « valides » au sein d'une entreprise, d'une administration ou d'une association. Promue par notre Ministère de tutelle, par la Mission Handicap et l'APAHF auprès des différentes Directions des Ministères financiers, cette journée a connu un grand succès. Saluons à nouveau cette année la belle mobilisation de la DDFIP de l'Isère en la matière.

Le 16 mai toujours, Christelle LOUISON, Administratrice du Val de Marne (94) et Philippe PERRICHON, Administrateur du Val d'Oise (95), ont pris part en binôme, à l'Assemblée départementale de la MGEFI sur l'île de loisirs de Cergy-Pontoise. Merci à eux et merci d'avoir ainsi illustré le caractère essentiel d'une fructueuse collaboration entre deux départements voisins.

Le 15 juin dernier en Isère, notre Président a fait la connaissance d'une équipe handisport pas tout à fait comme les autres. Dans le domaine du handi rugby, on connaît l'existence du rugby en fauteuil mais moins celui qui vise à faire jouer de

jeunes sportifs en situation de handicap mental. C'est là tout le propos de l'admirable équipe des **FABULOUS** de Seyssins (38).

Dans le cadre du partenariat entre l'APAHF et l'Institut d'Études Politiques de Grenoble dont notre Président est un ancien élève, Sébastien HUMBERT a participé et a témoigné lors d'une journée destinée à lutter durablement contre toutes formes de discriminations. Ce 23 septembre 2019, les échanges avec les étudiants ont été nombreux, fructueux et riches d'enseignements.

À signaler également, les beaux partenariats locaux entre la Délégation d'Action Sociale du 63 et l'APAHF. Ainsi, le 27 octobre 2019 a eu lieu en interdirectionnel, une journée d'initiation « Sport pour tous » au rugby fauteuil avec l'équipe de l'ASM Clermont-Ferrand. Journée d'initiation à laquelle Sabine TITAUD et Fanny sa fille (notre Marraine lors de la Journée d'étude 2018), ont pris part avec bonheur. De même, les Douanes, l'Action sociale et les deux établissements de l'ESI de Clermont-Ferrand ont cette année encore participé à l'opération « Petits-déjeuners Trisomie 21 Puy-de-Dôme », distribuant 180 petits-déjeuners en ce 18 novembre 2019.

Il convient ici de répéter enfin que le nombre de bénévoles résolument investi au sein de notre belle association est tel qu'un rapport entier n'y suffirait pas s'il fallait tous les citer. Il paraît néanmoins naturel d'adresser des remerciements particuliers à :

- Catherine LE DU (Administratrice et Déléguée du Finistère) pour l'énergie qu'elle a déployée toute l'année durant afin de poursuivre la mise en lumière de sa Délégation ;
- Dany LEMOINE (Vice-Président et Administrateur de la Meurthe-et-Moselle) pour son remarquable travail de mise à jour du site Internet de l'APAHF ;
- Tiphaine BRETEAU et Nathalie MICHACZENIA (Déléguées de la Sarthe) ainsi que Paul LOUCHE et David AMACHANTOUX (Délégués de Haute-Loire) qui toujours par leur dynamisme, font des Délégations APAHF du 43 et du 72, parmi celles les plus actives de France ;
- Michèle DOUCHET (adhérente du Rhône) pour son implication et son dynamisme toujours aussi communicatifs, dans la mise en forme de la maquette de notre revue **L'APAHF EN ACTION**.



Le présent Rapport d'activité a été validé à l'unanimité des votants, lors de l'Assemblée Générale dématérialisée dont les résultats ont été arrêtés au 7 septembre 2020.

RAPPORT FINANCIER

Les comptes 2019, après ceux de 2017 et de 2018 sont, à nouveau à l'équilibre pour un résultat positif de +1 935,20€.

Pour mémoire :

Exercice 2015 : -15 175,26€

Exercice 2016 : -1 287,38€

Exercice 2017 : +5257,11€

Exercice 2018 : +977,40€

Nous tenons, une nouvelle fois, à remercier tous nos Administrateurs, nos Délégués, nos partenaires, notre Ministère de tutelle mais également nos adhérents et nos généreux donateurs pour ce nouveau résultat positif. Nous vous rappelons que la pérennité de notre belle association n'est due qu'à l'investissement de tous. À chaque instant, chacun y a contribué de près ou de loin.

NOS RECETTES :

Elles s'élevaient à 130 284,06€ en 2018. Pour 2019, le montant des produits perçus s'élève à 130 981,01 € (+0.53%).

- Les adhésions :

Un fléchissement significatif des recettes en la matière était signalé sur l'exercice 2018 (-5.48%). Un nouveau fléchissement lié aux adhésions est à déplorer sur l'exercice 2019 (-2,47%). Comme chaque année, nous rappelons que l'association n'a jamais privilégié l'adhésion pour aider mais il faut souligner que cette adhésion est une force pour l'APAHF.

En d'autre terme, si l'adhésion n'est pas un préalable à l'aide, elle doit demeurer dans tous les esprits afin d'asseoir l'APAHF dans la pérennité.

Nous devons une nouvelle fois préciser que notre association est reconnue d'intérêt général et que l'adhésion de 30€ (inchangée depuis 2014) ne coûte en réalité que 10,20€ à nos adhérents.

Lors de nos différents rendez-vous, la vitrine de l'association mise en avant est

presque toujours son nombre d'adhérents.

- **Les dons :**

Ils sont en hausse cette année. Les dons dits « indirects » prennent une part importante à ce résultat. En effet, certains de nos Administrateurs assument la prise en charge de leurs frais en contrepartie d'un reçu fiscal. Comme les adhésions, les dons assurent et protègent notre indépendance. Les dons, eux aussi, donnent droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66 %.

Assurer la promotion de l'association, la faire connaître et, susciter le don, chacun de nos Administrateurs, de nos Délégués et de nos adhérents doit être en mesure de le faire.

Nous devons tous nous mobiliser pour l'APAHF et pour sa noble cause.

- **La tombola :**

Avec une nouvelle formule (distribution des carnets lors de l'Assemblée Générale et tirage à la Journée d'Étude) et le maintien du prix du ticket à 2.00€, le résultat est de **+6.06%**. Le produit était de 5 012,20€ en 2018, il est de 5 316€ pour l'exercice 2019. Chacun, par son investissement, a répondu présent à ce moment important de notre calendrier associatif.

- **La subvention de fonctionnement :**

Nous remercions le Secrétariat Général pour cette subvention (**23 000€**). Sans elle, nous ne pourrions pas fonctionner.

L'APAHF a une grande chance d'être ainsi soutenue. Nous devons insister sur le fait que notre résultat est encore à l'équilibre malgré l'augmentation constante du prix des transports, de ceux des tarifs hôteliers et des prix de la restauration. Ceci est à mettre en corrélation avec l'intérêt toujours croissant des participants à notre Journée d'Étude.

- **Les remboursements de frais de VTC de notre Président :**

La Mission Handicap, ex **Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées** du Ministère (CRIPH) a formalisé, par une convention signée le 13 juin 2017, la prise en charge des frais de taxi engagés par notre Président pour ses déplacements parisiens. Pour 2019, le montant pris en charge s'élève à 2 817,50 €. Pour rappel, ce montant était de 2 583,80€ en 2018.

Après vérification des informations et des factures fournies, notre expert-comptable a produit l'attestation qui justifie la dépense

- Nos partenaires:

Toujours fidèles et généreux, nous remercions la MGEFI, la MASFIP, l'Oeuvre des Orphelins des Douanes (ODOD), l'EPAF, l'ATSCAF, l'AMF, l'Association Solidarité Imprimerie Nationale et EASY MOUV'.

Ils sont un appui constant, sans faille et indispensable malgré le contexte économique toujours aussi délicat. Un grand MERCI.

NOS CHARGES :

Nous continuons à mener une politique de stricte réduction des dépenses. Elle porte toujours ses fruits. Nous sommes à l'équilibre mais nous touchons aux limites de l'exercice.

Pour 2019, les charges sont en légère diminution par rapport à 2018 (-0.20%). Elles sont de 129 045,81€ alors qu'elles étaient de 129 306,66€ sur l'exercice 2018.

Nous attirons toute votre attention sur les points suivants :

Malgré l'augmentation du prix des transports, malgré le bond des tarifs hôteliers et des prix de la restauration, malgré le nombre de participants à notre Journée d'Étude en nette croissance (intervenants et participants), nous avons contenu nos dépenses.

Nous nous réjouissons de ce regain d'intérêt flagrant pour notre association mais cela implique de faire des choix.

Nous nous devons de vous rappeler encore une fois, que pour des raisons budgétaires et dans le seul souci de faire des économies, nous optons toujours pour un hôtel situé aux portes de Paris.

Malgré tous les problèmes d'accessibilité que cela implique pour les personnes en situation de handicap, nous n'avons aucun autre choix si nous voulons demeurer dans le cadre des contraintes budgétaires qui sont les nôtres.

Nous restons cependant optimistes et confiants quant à la stabilité financière de l'APAHF. Nous y veillons au quotidien avec la plus grande bienveillance.*

Budget prévisionnel 2019 et budget réalisé 2019:

COMPTE	NATURE DE LA CHARGE	Réalisé 2019	Prev 2019	COMPTE	NATURE DES PRODUITS	Réalisé 2019	Prev 2019
	ACHATS ET CHARGES EXTERNES				PRODUCTION VENDUE		
60614000	Frais de carburants	0,00 €	0,00 €	70615000	Tombola	5 316,00 €	5 100,00 €
60630000	Fournitures - Diverses	0,00 €	0,00 €	70615000	Participations adhérents	490,00 €	400,00 €
60640000	Fournitures - Administratives	890,79 €	0,00 €		SUBVENTIONS		
60660000	Fournitures alimentaires divers	54,00 €	50,00 €	74110000	Fonctionnement	23 000,00 €	23 000,00 €
60660000	Location immobilier	0,00 €	0,00 €	74120000	SG RH1D	0,00 €	0,00 €
61351000	Location - Machine vocale	948,00 €	950,00 €	74130000	DGFIP MAD	78 105,95 €	76 000,00 €
61352000	Location véhicule	0,00 €	0,00 €		AUTRES PRODUITS		
61353000	Location mobilier	0,00 €	0,00 €	75600000	Cotisations	8 158,00 €	9 000,00 €
61560000	Maintenances diverses	113,45 €	115,00 €	75815000	Produits de gestion courante	340,58 €	27,00 €
61560000	Assurances - diverses	315,83 €	315,00 €	75815000	Produit différence factures	0,00 €	0,00 €
61810000	Documentation – Générale et mise accessibilité	465,00 €	450,00 €	75820000	Dons	3 778,00 €	3 300,00 €
62140000	Personne MAD	76 155,31 €	76 000,00 €	75830000	Remboursement frais taxi	2 817,50 €	2 600,00 €
62260000	Honoraires Expert comptable	3 600,00 €	3 600,00 €	75882000	Part mutuelle MASFIP	4 000,00 €	4 000,00 €
62260100	Honoraires autres intervenants (LSF, Vélotypie,...)	5 030,20 €	5 600,00 €	75883000	Part banque BFM	0,00 €	0,00 €
62260200	Honoraires Commissaire aux comptes	3 650,00 €	4 100,00 €	75881000	Sponsoring Easy/mouv	60,00 €	100,00 €
62270000	Frais d'actes	0,00 €	0,00 €	75884000	Part assurance AMF	2 000,00 €	2 000,00 €
62314000	Colloques et forums	0,00 €	0,00 €	75882000	Part Douanes	0,00 €	0,00 €
62330000	Frais d'organisation AG et journée d'étude(accessibilité)	0,00 €	0,00 €	75885000	Part GFPH rbt frais	112,00 €	800,00 €
62341000	Cadeaux civilités	84,00 €	70,00 €	75886000	Part Solidarite Imp Nationale	1 000,00 €	1 000,00 €
62360000	Reprographie et Impression journal	35,00 €	10,00 €	76810000	Produit financier Livret BFM	0,00 €	0,00 €
62380000	Aides partenariat à l'handicap	300,00 €	300,00 €	76811000	Produit financier Livret A	124,01 €	220,00 €
62511000	Transport en commun - National/abonnement	475,00 €	0,00 €	77181000	Remboursement fraude bancaire	0,00 €	0,00 €
62512000	Transport en commun - National/Billet	11 103,90 €	10 000,00 €	77200000	Produits exercice antérieur	1 678,97 €	3 900,00 €
62512200	Transport en commun outre mer avion	3 007,57 €	4 090,00 €				
62513000	Transport en commun - Local/Billet	261,56 €	300,00 €				
62514000	Transport divers - Local/Taxi	4 689,81 €	3 100,00 €				
62515000	Frais de véhicule - Péage	62,00 €	0,00 €				
62516000	Frais de véhicule - Parking	39,90 €	30,00 €				
62517000	Frais de véhicule - Indemnités kilométriques	280,44 €	250,00 €				
62521000	Frais d'hôtel - Avec convention	0,00 €	0,00 €				
62522000	Frais d'hôtel - Sans convention	11 417,30 €	11 000,00 €				
62531000	Frais restauration - Administratif - Midi	479,79 €	0,00 €				
62532000	Frais restauration - Divers - Midi	2 819,67 €	3 000,00 €				
62534000	Frais restauration - Divers - Soir	1 564,25 €	2 000,00 €				
62535000	Frais de restauration- petits déjeuners		0,00 €				
62610000	Frais postaux	555,12 €	330,00 €				
62621000	Frais téléphonie - Portable	105,00 €	145,00 €				
62624000	Frais téléphonie - Internet	75,00 €	0,00 €				
62780000	Autres frais bancaires - SG	237,56 €	330,00 €				
62810000	Cotisations - Diverses	200,00 €	200,00 €				
68112000	Amortissement – Immobilisations corporelles	0,60 €	0,00 €				
65810000	Charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €				
65820000	Gel budgétaire 8% subvention MINEFI	0,00 €	5 061,00 €				
65881000	Aides financières et marques de sympathie- Adhérents	0,00 €	0,00 €				
	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
67100000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €				
67181000	Fraude bancaire	0,00 €	0,00 €				
67200000	Charges exercice antérieur	0,00 €	0,00 €				
	IMPOTS SUR BENEFICES						
69500000	impôts sur revenus patrimoine	29,76 €	51,00 €				
TOTAL		129 045,81 €	131 447,00 €	TOTAL		130 981,01 €	131 447,00 €

	Réalisé 2019	Prev 2019
RESULTATS SUR EXERCICES	1 935,20 €	0,00 €

Budget prévisionnel 2020 et budget réalisé 2019:

COMPTE	NATURE DE LA CHARGE	Prev 2020	Réalisé 2019	Evolution Prev 2020 réalisé 2019	COMPTE	NATURE DES PRODUITS	Prev 2020	Réalisé 2019	Evolution Prev 2020 réalisé 2019
	ACHATS ET CHARGES EXTERNES					PRODUCTION VENDUE			
60614000	Frais de carburants	0,00 €	0,00 €	0,00	70615000	Tombola	5 500,00 €	5 316,00 €	184,00
60630000	Fournitures - Diverses	0,00 €	0,00 €	0,00	70615000	Participations adhérents	250,00 €	490,00 €	-240,00
60640000	Fournitures - Administratives	500,00 €	890,79 €	-390,79		SUBVENTIONS			
60660000	Fournitures alimentaires divers	60,00 €	54,00 €	6,00	74110000	Fonctionnement	23 000,00 €	23 000,00 €	0,00
60660000	Location immobilier	0,00 €	0,00 €	0,00	74120000	SG RHID	0,00 €	0,00 €	0,00
61351000	Location - Machine vocale	950,00 €	948,00 €	2,00	74130000	DGFRP MAD	78 200,00 €	78 105,95 €	94,05
61352000	Location véhicule	0,00 €	0,00 €	0,00		AUTRES PRODUITS			
61353000	Location mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00	75600000	Cotisations	8 700,00 €	8 158,00 €	542,00
61560000	Maintenances diverses	115,00 €	113,45 €	1,55	75815000	Produits de gestion courante	300,00 €	340,58 €	-40,58
61560000	Assurances - diverses	321,91 €	315,83 €	6,08	75815000	Produit différence factures	0,00 €	0,00 €	0,00
61810000	Documentation – Générale et mise accessibilité	470,00 €	465,00 €	5,00	75820000	Dons	3 800,00 €	3 778,00 €	22,00
62140000	Personne MAD	78 200,00 €	76 155,31 €	2044,69	75830000	Remboursement frais taxi	2 500,00 €	2 817,50 €	-317,50
62260000	Honoraires Expert comptable	3 600,00 €	3 600,00 €	0,00	75882000	Part mutuelle MASFP	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00
62260100	Honoraires autres intervenants (LSF, Vélotyple,...)	3 000,00 €	5 030,20 €	-2030,20	75883000	Part banque BFM	0,00 €	0,00 €	0,00
62260200	Honoraires CAC	3 650,00 €	3 650,00 €	0,00	75881000	Sponsoring Easy/mouv	60,00 €	60,00 €	0,00
62270000	Frais d'actes	0,00 €	0,00 €	0,00	75884000	Part assurance AMF	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00
62314000	Colloques et forums	0,00 €	0,00 €	0,00	75882000	Part Douanes	0,00 €	0,00 €	0,00
62330000	Frais d'organisation AG et journée d'étude(accessibilité)	0,00 €	0,00 €	0,00	75885000	Part GFPH rbt frais	0,00 €	112,00 €	-112,00
62341000	Cadeaux civilisés	84,00 €	84,00 €	0,00	75886000	Part Solidarité Imp Nationale	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00
62360000	Impression journal	40,00 €	35,00 €	5,00	76810000	Produit financier Livret BFM	0,00 €	0,00 €	0,00
62380000	Aides partenariat à l'handicap	300,00 €	300,00 €	0,00	76811000	Produit financier Livret A	150,00 €	124,01 €	25,99
62511000	Transport en commun - National/abonnement	500,00 €	475,00 €	25,00	77181000	Remboursement fraude bancaire	0,00 €	0,00 €	0,00
62512000	Transport en commun - National/Billet	10 000,00 €	11 103,90 €	-1103,90	77200000	Produits exercice antérieur	1 500,00 €	1 678,97 €	-178,97 €
62512200	Transport en commun outre mer avion	2 000,00 €	3 007,57 €	-1007,57					
62513000	Transport en commun - Local/Billet	150,00 €	261,56 €	-111,56					
62514000	Transport divers - Local/Taxi	3 000,00 €	4 689,81 €	-1689,81					
62515000	Frais de véhicule - Péage	50,00 €	62,00 €	-12,00					
62516000	Frais de véhicule - Parking	30,00 €	39,90 €	-9,90					
62517000	Frais de véhicule - Indemnités kilométriques	150,00 €	280,44 €	-130,44					
62521000	Frais d'hôtel - Avec convention	0,00 €	0,00 €	0,00					
62522000	Frais d'hôtel - Sans convention	10 000,00 €	11 417,30 €	-1417,30					
62531000	Frais restauration - Administratif - Midi	400,00 €	479,79 €	-79,79					
62532000	Frais restauration - Divers - Midi	2 500,00 €	2 819,67 €	-319,67					
62534000	Frais restauration - Divers - Soir	1 300,00 €	1 564,25 €	-264,25					
62535000	Frais de restauration- petits déjeuners	0,00 €	0,00 €	0,00					
62610000	Frais postaux	550,00 €	555,12 €	-5,12					
62621000	Frais téléphonie - Portable	100,00 €	105,00 €	-5,00					
62624000	Frais téléphonie - Internet	80,00 €	75,00 €	5,00					
62780000	Autres frais bancaires - SG	250,00 €	237,56 €	12,44					
62810000	Cotisations - Diverses	200,00 €	200,00 €	0,00					
68112000	Amortissement – Immobilisations corporelles	1,00 €	0,60 €	0,40					
65810000	Charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00					
65820000	Actions sensibilisation accompagnement	8 378,09 €	0,00 €	8378,09					
65881000	Aides financières et marques de sympathie- Adhérents	0,00 €	0,00 €	0,00					
	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
67100000	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00					
67181000	Fraude bancaire	0,00 €	0,00 €	0,00					
67200000	Charges exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00					
	IMPOTS SUR BENEFICES								
69500000	impôts sur revenus patrimoine	30,00 €	29,76 €	0,24					
TOTAL		130 960,00 €	129 045,81 €	1 914,19 €	TOTAL		130 960,00 €	130 981,01 €	-21,01 €

	Prev 2020	Réalisé 2019
RESULTATS SUR EXERCICES	0,00 €	1 935,20 €



Le présent Rapport financier ainsi que l'affectation du résultat 2019 (1 935,20€) ont été validés à l'unanimité des votants, lors de l'Assemblée Générale dématérialisée dont les résultats ont été arrêtés au 7 septembre 2020.

Le budget prévisionnel a quant à lui été validé de la façon suivante lors de l'Assemblée Générale dématérialisée dont les résultats ont été arrêtés au 7 septembre 2020 : 42 voix pour et 2 votes blancs.

Un projet associatif assis sur des fondements solides et concrets mais qui fut forcément et bien malheureusement amputé par la longue période de confinement qui s'est imposée à la France et aux Français pour lutter contre l'épidémie de la COVID 19.

- **Confirmer les bons résultats précédemment obtenus**, tant au niveau stratégique, organisationnel, communicationnel que budgétaire.
- **Maintenir haut notre niveau d'exigence, de qualité et de cohérence à l'égard de toutes celles et tous ceux qui nous sollicitent** ou avec lesquels nous travaillons ou collaborons (toutes les personnes concernées directement ou indirectement par une situation de handicap, adhérents et bienfaiteurs). Il en va de même pour nos partenaires, au premier rang desquels notre Ministère.
- **Continuer à recruter**, accompagner et responsabiliser celles et ceux qui parmi nos adhérents souhaitent s'investir davantage au sein de l'association.
- **Insister à nouveau sur la nécessité de décomplexer la recherche et la fidélisation d'adhérents** en se fixant un objectif collectif impérieux : **ne plus descendre en dessous des 300 adhérents**. Je réitère pour 2020 ce que je soutenais déjà l'an dernier : nous en avons largement les moyens. J'en suis convaincu !
- **Suivre en 2020 le travail entrepris en 2017 et relatif à la sensibilisation aux situations de handicap dans les écoles** autres que celles seulement financières (mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'outils pédagogiques).
- **Poursuivre la rénovation esthétique de notre site internet** et étoffer encore son contenu.
- **Continuer à faire parler du handicap, chaque jour et partout où cela nous est possible**. Poursuivre nos rencontres avec les autorités politiques de notre pays, avec les parlementaires, avec les autorités administratives de notre Ministère.

² Ce projet tient compte des conséquences effectives ou supposées de l'épidémie de COVID 19, au moment de la rédaction du présent Rapport.

- **Participer aux côtés de notre Ministère, aux actions importantes de 2020 dans le domaine du handicap** : Journée Santé et Handicap à Bercy (17 et 19 novembre 2020), Groupes et réunions de travail Handicap... . L'APAHF doit en à matière toujours veiller à demeurer force de proposition.
- **Maintenir et garantir la qualité de notre manifestation phare malgré le caractère exceptionnel de cette année 2020** pour en faire une véritable réussite collective et salvatrice : la Journée d'étude consacrée au thème « Bilan et perspectives de la loi du 11 février 2005 » et notre traditionnelle tombola.

Je terminerai en vous rappelant que ce projet associatif 2020 ne se concrétisera qu'à la condition qu'il soit promu, déployé et porté par l'APAHF dans son ensemble, dans toute la diversité et la richesse de ses composantes. Je compte sur vous !



Le présent Projet associatif a été validé de la façon suivante lors de l'Assemblée Générale dématérialisée dont les résultats ont été arrêtés au 7 septembre 2020 : 43 voix pour et 1 abstention.